



Sommaire

ASC 2020 où en est votre site internet ?	1
Au fait , vous ne déjeunez plus désormais ?	2

ASC 2020 où en est votre site internet ?

Depuis le CSEE de mars et le vote des prestations ASC (notre publication précédente sous ce lien [ici](#)), nous constatons que le bureau du CSEE DOGO n'a pas daigné vous informer de la mise en place de ces prestations. Il est vrai, qu'une communication sur des prestations ne reflétant pas vos besoins semble inopportune. Pour rappel, votre futur budget sera séparé en deux.

Une première partie liée aux vacances pour lesquelles il vous restera au minimum 20% à régler sur vos factures. Egalement des chèques vacances où l'abondement est obligatoire.

Une seconde partie regroupera les adhésions aux associations sportives et culturelles, à la billetterie et la presse. La prise en charge ne sera pas totale ; il vous restera toujours les 20% à régler.

N'oublions pas que ces prestations sont liées au QF de 2019 !

La bonne nouvelle c'est la rétroactivité au 1^{er} janvier 2020 des prestations. Vos factures déjà réglées cette année pourront vous être remboursées à condition de fournir **TOUS** les justificatifs. A contrario, aucune communication n'est faite vers les salariés de la DOGO. Les données et les moyens informatiques n'ont pas été anticipés.

Depuis le vote des prestations, rien n'avance .Les négociations auprès des fournisseurs de site internet ont débuté seulement en février.

Cette situation vient seulement d'être résolue par la signature tardive d'un contrat. Mais il faudra attendre la construction de ce site.

Il ne sera pas disponible avant le début juin.

Bonne nouvelle, le site du CSEC (Comité Social et Economique Central) qui gère au niveau national les remboursements des Gardes d'Enfants, les Pass Handicap et les Vacances Enfants devrait être en visibilité des salariés courant mai.

Retour de la CFE-CGC Orange :

La CFE-CGC regrette le manque d'anticipation des bureaux que ce soit avant les élections de novembre 2019 où depuis la constitution des CSEE .En effet une délégation de pouvoir les autorisait à gérer, en amont, les sujets liés à la gestion des prestations et à la création du site internet.

la CFE- CGC s'inquiète également du manque d'information sur l'éventualité d'un report du budget 2020 individuel non consommé en chèques vacances, chèques cadeaux au vu des circonstances actuelles (crise COVID 19). La CFE-CGC interrogera le président de la commission ASC sur ce sujet lors de la prochaine réunion prévue le 7 mai.

Au fait, vous ne déjeunez plus désormais ?

Toute forme de restauration collective a été suspendue depuis le 16 mars et les restaurants Orange n'échappent pas à cette nécessaire mesure sanitaire. Mais depuis cette date, aucune alternative n'a été proposée aux salariés en situation de télétravail occasionnel « COVID 19 ». Pire, les télétravailleurs habituels ont même perdu leur dotation régulière en titres restaurant. Le temps du confinement, tous ces salariés devraient pourtant y être éligibles

La restauration est une prérogative des CSEE, comme les vacances ou les loisirs. Pourtant, les autres organisations syndicales de notre CSEE ont choisi de confier la gestion de la restauration à l'Entreprise et non aux élus. Ils ne peuvent donc pas exercer de droit de regard. Il n'y a pas de transparence sur la gestion des sommes confiées et, l'opacité est doublée d'une forme de complicité des autres organisations syndicales qui préfèrent désormais fermer les yeux sur ce sujet, de peur d'avoir à affronter un sujet trop complexe. Tout débat local dans le cadre d'une commission dédiée est alors renvoyé à une instance nationale : le Comité National Restauration qui vous a adressé ces derniers jours un mail ne répondant pas aux attentes des salariés en situation de télétravail.



Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élus

- Sophie Chaplain
- Barbara Gest
- Florence Le Lepvrier
- Enora Péné
- Anna Piriou
- Laurent Delavigne

Rédaction du Compte Rendu : MF Langlois

Soucieuse de permettre aux salariés de se restaurer au mieux pendant cette période de confinement, la CFE-CGC DOGO a présenté deux résolutions lors de l'instance du 22 avril 2020.

- Pour saisir le Comité National Restauration et récupérer au plus tôt le budget restauration correspondant à la DOGO depuis le lundi 16 mars 2020 (début de la phase de confinement) jusqu'au lundi 11 mai 2020. En cas de confinement prolongé au-delà de cette date une nouvelle demande de même type sera formulée jusqu'au rétablissement complet de la restauration collective en place sur Orange.

- Pour mandater la Commission Restauration du CSEE DOGO afin d'éclairer les élus sur la situation actuelle de notre DO pour la restauration des salariés. Cette commission devra présenter d'ici le prochain CSEE Ordinaire du 28 mai 2020 le résultat de ses travaux et proposer aux élu.e.s des propositions de maintien de l'aide de l'entreprise à la Restauration des télétravailleurs en situation de confinement à partir du budget qui sera reversé par le Comité National de Restauration.

Retour de la CFE-CGC Orange :

Il est dommage que nos résolutions n'aient pas été acceptées par les autres organisations syndicales afin de répondre concrètement aux attentes des salariés sur la compensation de leurs frais de déjeuner ! Ce n'est pourtant pas un problème de financement : l'argent est disponible. Pourtant, bon nombre de nos collègues ont besoin de maintenir le pouvoir d'achat de leur foyer en ces temps de crise. A OFS, les salariés sont satisfaits des prestations de la gestion CFE-CGC car ils bénéficient toujours des titres restaurant dans le contexte actuel.

Vos représentants de la commission ASC :
Brice IMBERT et Jean-Louis LUCIANI

- Martial Lageon
- Jean Marie Naveau
- Eric Picot
- Régis Radureau

Représentant syndical

- Eddy Jégou

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-go/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

